

# RESTAURATION SCOLAIRE ET SERVICE PÉRISCOLAIRE



## RÉSERVATION ET PAIEMENT

La réservation est obligatoire.



1

### CIRIL, l'unique portail pour tout gérer

Avec CIRIL vous pouvez :

- Vous inscrire ou vous connecter [portail-pibrac.ciril.net](http://portail-pibrac.ciril.net)
- Procéder à vos réservations.
- Régler vos factures en ligne.
- Recevoir les messages d'informations et communiquer avec le service des affaires scolaires.

Pour vous aider, des **tutoriels pas-à-pas** sont disponibles en ligne.



2

### Réservations et annulations

Dans le Planning de CIRIL :

- Modifier.
- Cocher les jours et activités souhaitées.
- Valider.
- Terminer les modifications.
- Visualiser votre récapitulatif.
- Terminer.

Recevez une notification par email pour toute réservation.

 Possibilité de réserver sur la période annuelle.



3

### L'utilisation du badge

Votre enfant doit badger pour indiquer sa présence dans l'école. Le badge sert aussi à confirmer vos réservations et notamment celles des repas.

#### En cas de sorties scolaires

- Annulez la réservation des repas si votre enfant apporte son pique-nique.
- Maintenez la réservation du repas si le pique-nique est fourni.

**BADGE**

Toute prestation réservée et non annulée au plus tard la veille avant midi est facturée 50% du prix.

Toute prestation non réservée fait l'objet d'une majoration de 20%.



Services des Affaires Scolaires et Périscolaire  
1 Esplanade Sainte Germaine  
05 62 13 48 13 / 05 62 13 48 25  
[affaires-scolaires@mairie-pibrac.fr](mailto:affaires-scolaires@mairie-pibrac.fr)

